

**Concours : 2425P01 (2<sup>e</sup> affichage)**

## Psychologue

### 2 postes disponibles au Service des ressources éducatives

Le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) prône des valeurs de bienveillance, de collaboration et de respect. Ces valeurs sont au cœur de nos actions et interactions quotidiennes. En choisissant de faire carrière au sein de notre organisation, vous occuperez un emploi à la hauteur de vos aspirations dans un secteur paisible de la région de l'Outaouais. Nos établissements sont situés plus précisément dans la Vallée-de-la-Lièvre et la Petite-Nation.

Soumettez votre candidature ! Le processus ne vous prendra que quelques minutes.

### La nature du travail de psychologue

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide et d'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, d'évaluation du fonctionnement psychologique et mental ainsi que de détermination d'un plan d'intervention dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale des élèves en interaction avec leur environnement et de les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

**Lieu de travail** : Établissements du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

**Horaire de travail** : Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

**Statut** : Régulier à temps plein

**Salaire** : 56 378\$ à 105 231\$, selon la scolarité et l'expérience

\*Une majoration de traitement de 10% et une prime de rétention de 6,50% seront versées aux psychologues tel que prévu à la lettre d'entente numéro 3 de la [convention collective](#).

**Supérieur immédiat** : Directrice du Service des ressources éducatives (SRÉ)

**Date d'entrée en fonction** : Dès que possible

### Attributions caractéristiques

- Participer à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire;
- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- Planifier et effectuer l'évaluation du fonctionnement psychologique et mental des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire;
- Sélectionner et utiliser des outils psychométriques standardisés reconnus, effectuer des entrevues et procéder à des observations, analyser et interpréter ces observations et les données recueillies;
- Déterminer un plan d'intervention en psychologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève;
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action;
- Participer au choix des objectifs et des moyens d'intervention;
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs;
- Aider les enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseiller et les soutenir dans leur démarche éducative;
- Suggérer ou appliquer des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves;
- Planifier, organiser et animer des activités de formation;
- Intervenir auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents et les assister dans l'identification de difficultés, les soutenir dans l'exploration de solutions et, au besoin, leur proposer des ressources;
- Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- Conseiller et soutenir les intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves;
- Pourrait être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution;
- Développer et maintenir des relations avec les représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires ou centres de services scolaire;
- Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par le centre de services scolaire;
- Rédiger des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Pour visualiser le plan de classification et consulter la nature du travail et les attributions caractéristiques au poste, consultez [ce lien](#) en vous référant à la page 32.

## Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

## Autres exigences

- Savoir écouter;
- Savoir gérer les communications;
- Savoir travailler en équipe;
- Organisation et gestion des priorités;
- Résistance au stress;
- Capacité d'analyse et de synthèse;
- Dans le cadre de son travail, la personne salariée devra posséder une voiture pour les déplacements d'un établissement à l'autre principalement à l'intérieur du territoire du CSSCV et devra également posséder en tout temps un permis de conduire valide pour exercer son travail.

## Processus d'embauche

Les candidats intéressés sont priés de **déposer leur candidature** en cliquant sur l'encadré vert « Postuler », et ce, avant le **vendredi 6 juin 2025 à 16 h**.

Il nous fera plaisir d'analyser les candidatures reçues à condition que tous les documents requis aient été transmis. Ensuite, nous contacterons les candidats retenus.

Rappel important : si votre parcours scolaire a été fait à l'extérieur du Québec, votre candidature sera considérée uniquement si une évaluation comparative des études effectuées hors Québec produite par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a été transmise lors du dépôt de votre candidature. Toute autre évaluation comparative émise par d'autres organismes que le MIFI ne sera pas acceptée, par exemple le Wes.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront invitées à participer à une **entrevue** et devront fournir une autorisation à la prise des références professionnelles ainsi qu'à la vérification de leurs antécédents judiciaires. La personne devra également fournir les lettres d'attestation d'emploi de ses employeurs précédents comportant les informations suivantes : fonction exercée, date de début et de fin, nombre d'heures travaillées par semaine, nom, adresse et signature de l'employeur.

Seule la personne retenue ainsi que les personnes étant déjà à l'emploi du CSSCV recevront une réponse écrite.

*Le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne tous les genres.*

*Le CSSCV applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles, les membres de minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. De plus, les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part.*

Le personnel du CSSCV est également soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#).